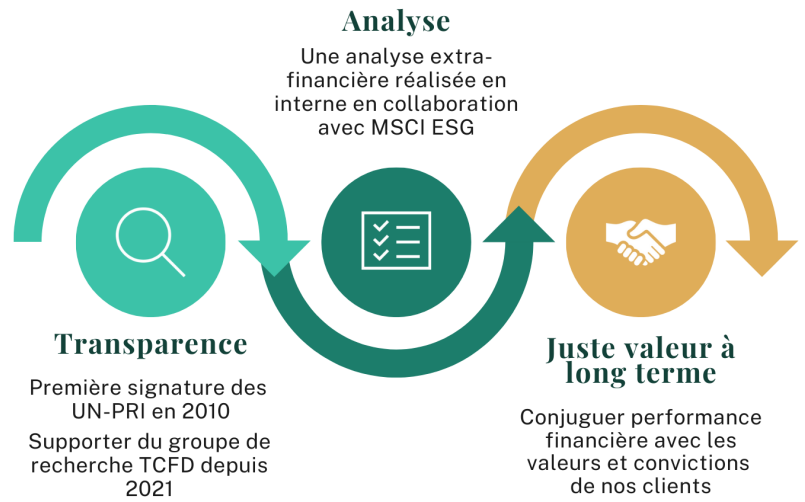


Notre approche responsable



- Chez Gay-Lussac Gestion, nous avons développé une stratégie d'investissement responsable globale prenant en compte les principaux risques en matière de durabilité de nos décisions d'investissement, notamment concernant le critère Environnemental (E), Social (S) et de Gouvernance (G) – ESG – et ce pour l'ensemble de notre gamme de fonds, aussi bien FCP que FCPE.
- L'implémentation de cette stratégie s'articule autour de la méthodologie d'analyse extra-financière de MSCI ESG couplée à notre analyse extra-financière interne.
- Par ailleurs Gay-Lussac s'est dotée d'une politique d'exclusion normative, effectuée un suivi des controverses des entreprises émettrices et dispose d'une politique d'engagement actionnarial.



Engagement Actionnarial

Notre approche de l'investissement s'appuie sur l'analyse des pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous défendons une gouvernance claire, aux ambitions et aux missions bien définies, en prenant compte des risques en matière de durabilité.

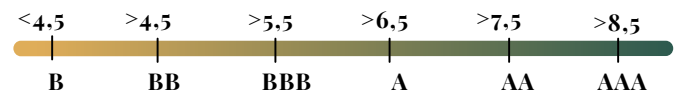
Nous sommes attentifs au respect des bonnes pratiques et aux efforts menés pour promouvoir la parité ainsi que la diversité. Enfin, en tant que gestionnaires, nous exerçons une vigilance particulière sur les pratiques des droits des actionnaires, en particulier minoritaires et exerçons nos droits d'engagement actionnarial et droits de vote de manière alignée avec notre politique d'engagement actionnarial, disponible sur notre site www.gaylussacgestion.com.

Prise en compte des critères ESG

Méthodologie de prise en compte des critères ESG :

- L'analyse extra-financière repose sur une approche **Best In Universe** des critères ESG.
- L'approche ESG Best In Universe porte sur la **prise en compte des critères extra-financiers (Environnemental, Social et de Gouvernance)** selon la **méthodologie de Rating ESG de MSCI ESG**, le principal fournisseur de notées externe en matière d'ESG.
- Chaque entreprise se voit attribuée une note ESG sur 10. L'approche consiste alors à **exclure les 20% des plus mauvaises notes ESG de l'ensemble de notre univers d'investissement**.
- La pondération de chaque critère ESG est adaptée en fonction de la **cohérence sectorielle de l'entreprise**, selon la méthodologie de MSCI ESG.

Catégorisation des notes de AAA à B selon ce barème (/10) :



- Lorsque l'analyse ESG d'une entreprise n'est pas couverte par MSCI, nous la notons selon notre **méthodologie de notation ESG interne**.
- Un seuil d'alerte est mis sur les valeurs ayant une note inférieure à 5,5 soit un grade BB ou B, cette alerte peut mener à la cession du titre, après analyse approfondie.
- Notre méthodologie de notation interne est axée sur la prise en compte de critères extra-financiers conseillés par l'AFG - Association Française de Gestion Financière, et reprends la méthodologie de notation de MSCI, axée sur la pondération des critères en cohérence sectorielle.

Pour plus d'informations, téléchargez notre Politique ESG sur notre site www.gaylussacgestion.com, dans la rubrique Investissement Responsable.

Avertissement : L'approche extra-financière dispose de limites notamment liées à un manque d'alignement méthodologie, juridique et réglementaire des acteurs et à la disponibilité parfois incomplète des informations extra-financières des émetteurs.

Politique d'exclusion :



OPCVM concernés :

- Gay-Lussac Microcaps
- RJ Funds Smicrocaps
- Gay-Lussac Smallcaps
- Gay-Lussac Green Impact
- Gay-Lussac Europe Flex
- Gay-Lussac Heritage
- Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale
- Gay-Lussac Interentreprises